

\$50,000 demeure fixée à \$20,000 prouve simplement que le ministre n'a pas pris le temps ou ne s'est pas donné la peine d'envisager les graves conséquences que l'application de cet impôt aura sur notre système de libre entreprise. On n'a pas besoin d'être économiste pour se rendre compte que tout cela mènera à la disparition progressive de l'entreprise familiale et à la naissance de consortiums. La ferme familiale est vouée à l'extinction, comme le sont aussi inévitablement les collectivités agricoles canadiennes.

Voici ce que disait le *Western Producer* dans un récent éditorial:

Il est presque incroyable d'imaginer que le même gouvernement qui prônait tant la «société juste» introduise une mesure législative si répressive. Il n'existait pas de moyen plus rapide, nous semble-t-il, d'éliminer la ferme familiale et de hâter l'avènement du contrôle des ressources agraires par des consortiums.

Si l'on songe que 75 p. 100 des impôts successoraux recueillis par le gouvernement fédéral vont aux provinces, il semble incroyable qu'on n'ait pas discuté la question avec les provinces avant d'imposer cet impôt. C'est d'autant plus vrai que la part du gouvernement fédéral s'élève à environ 1 p. 100 du budget fédéral. Sur ce montant, on estime que le gouvernement perdrait 12 millions de dollars si toutes les successions de moins de \$100,000 bénéficiaient d'une exemption fiscale, comme l'a signalé mon honorable ami de Victoria-Haliburton. D'autre part, on réaliserait une économie considérable si l'on n'avait pas à examiner ces successions. On se demande, dans ces conditions, si cette nouvelle disposition fiscale en matière de successions n'est pas plutôt une mesure sociale qu'une mesure économique.

● (3.20 p.m.)

Ce nivellement dans la répartition des richesses ne devrait certes pas aller jusqu'à porter préjudice aux hommes d'affaires et aux cultivateurs indépendants et économes qui, pendant leur vie, ont utilisé leurs gains pour réunir de modestes biens viagers pour eux-mêmes et leurs familles. Il est intéressant de lire les propos du Conseil économique de l'Ontario dans son exposé paru juste avant que les modifications fiscales concernant les successions soient annoncées dans le cadre du budget actuel. Je vais citer un extrait du rapport très pertinent.

Les personnes chargées d'orienter l'essor de notre nation n'ont qu'à consulter l'histoire pour trouver la preuve que presque chaque civilisation antérieure a précipité son effondrement en dissipant ses capitaux par l'imposition.

Il suffit de lire l'histoire de l'empire romain pour voir comment l'oppression économique du cultivateur et du commerçant peut accélérer cet effondrement. A cette époque-là les

[M. Muir (Lisgar).]

petits cultivateurs et commerçants ont été dépossédés de leurs biens pour devenir des éléments anonymes d'une foule urbaine qui exigeait tout sans contrepartie.

Dans un pays comme le Canada affamé de capitaux, qui représentent l'un de ses principaux articles d'importation, on penserait que le gouvernement viserait avant tout à la formation et à l'accroissement des capitaux privés dans le pays. Le Conseil économique de l'Ontario, dans une enquête portant sur 14 pays, a constaté que le Canada lève le plus fort pourcentage d'impôts sur les capitaux. Il dépassait de loin les États-Unis et la Grande-Bretagne; il dépassait même la Suède socialiste. Parmi les dix nations étudiées, le Canada se classait troisième pour ce qui est du pourcentage des recettes globales de l'État prélevées au moyen de droits successoraux et d'impôt sur les dons. La Grande-Bretagne est en tête de liste avec 3 p. 100; viennent ensuite les États-Unis, avec 2.6 p. 100, et le Canada, avec 1.8 p. 100, l'Allemagne de l'Ouest, la dernière des dix avait, avec 0.1 p. 100, le taux d'imposition successoral le plus bas et, pourtant, c'est elle qui avait le taux de croissance économique le plus élevé. C'est peut-être significatif.

L'autre aspect de l'impôt successoral proposé qui vaille la peine d'être noté, c'est la prétendue concession aux épouses, que renfermeraient les nouveaux règlements. La Canadian Tax Foundation a rejeté cet argument en disant que c'était simplement «une carotte que l'on faisait danser devant le nez des épouses» et qui conduirait probablement à des pièges fiscaux inattendus. La vérité est qu'il n'y a pas la moindre concession. Il s'agit simplement d'une imposition différée. Et lorsque la matraque fiscale tombera plus tard, elle n'en sera que plus lourde et plus harassante. Cet impôt différé signifie simplement une imposition éventuelle à des taux plus élevés.

Il s'agit beaucoup plus d'une mesure d'ordre social que d'ordre économique. Pensons que les recettes qui en découleront seront modestes et que le ministre ne s'est pas donné la peine de consulter les provinces sur une question les intéressant de si près; nous pouvons en conclure qu'il visait à autre chose qu'à des recettes accrues.

Le rédacteur en chef du *Spectator* d'Hamilton, cité par la *Tribune* de Winnipeg dans son numéro du 11 janvier, écrivait:

Non seulement la mesure nous semble-t-elle, au fond, viser beaucoup plus à un idéal politique que répondre à une exigence fiscale, mais elle pourrait changer du tout au tout la nature et les objectifs du monde des affaires au Canada.

L'article se termine sur ces mots:

Le capital excédentaire essentiel à la propriété canadienne et à l'expansion industrielle au pays